



OUVRIER/OUVRIÈRE AGRICOLE, PÉPINIÈRE

Service des travaux publics | Concours 2024-15-EXT

À propos de la Ville de Boisbriand

Située à la porte d'entrée de la région des Basses-Laurentides, Boisbriand offre une panoplie d'activités communautaires, culturelles et sportives à plus de 27 000 citoyens. Ville à caractère résidentiel, commercial et industriel, sa situation géographique privilégiée, au carrefour des autoroutes 13, 15 et 640, est un atout considérable. Boisbriand charme par son offre de services, ses espaces verts et son accessibilité aux berges de la rivière des Mille Îles.

L'engagement, l'intégrité, le respect et l'équité sont au cœur de l'identité et de la culture organisationnelle.

Boisbriand, une ville à proximité des grands centres où il fait bon vivre au rythme de nos vies!

Principaux rôles et responsabilités

Sous l'autorité de la chef de division, environnement, la personne plante, sème, cultive et récolte des végétaux conformément aux normes établies.

- 1. Effectue des travaux de plantation, fertilisation, arrosage, taille, pose de tuteurs, de protection et de paillis autour des plants au besoin;
- 2. Effectue les coupes des jeunes arbres morts au besoin;
- 3. S'assure des travaux de protection des végétaux et des sites en vue de la saison hivernale;
- 4. Prépare et amende les sols et les terreaux et effectue leur mise en place pour les travaux de plantation dans les fosses et les espaces prévus à cette fin;
- 5. Surveille l'apparition de maladies et d'insectes destructeurs des espèces végétales, prépare et applique différents traitements à cet effet;
- 6. Positionne et règle les systèmes d'irrigation;
- 7. Procède à l'entretien du site (tonte de pelouse, tours d'arbres, etc.);
- 8. Complète des fiches d'inventaire ou de renseignements;
- 9. Utilise et opère divers équipements, outils et appareils reliés à ses activités et en assure le bon fonctionnement;
- 10. Conduit des tracteurs et d'autres machines et équipements pour fertiliser, cultiver et moissonner les champs;
- 11. Conduit des véhicules inférieurs à 4 500 kg; remplit une fiche de vérification préventive.

Cette description n'est pas limitative. Elle contient les principales tâches à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

Qualifications et exigences recherchées

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ornementale ou agricole ou toute autre formation supérieure jugée pertinente;
- Minimum de 6 mois d'expérience dans un poste similaire;
- Avoir une bonne connaissance des notions d'horticulture et d'agriculture;
- Capacité à travailler physiquement en fonction des conditions climatiques;
- Bonnes habiletés et dextérité manuelle;
- · Aptitudes à travailler en équipe;
- Permis de conduire classe 5, valide;
- Attestation du cours « Santé et sécurité en milieu municipal » ou « sécurité construction », un atout;
- Détenir un certificat pour la vente et l'utilisation de pesticides émis par le gouvernement du Québec, un atout.

Salaire horaire et avantages

Le salaire horaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur, soit : 30,16 \$/heure. L'horaire de travail est de 79,50 heures par période de deux (2) semaines. L'entrée en fonction est prévue en avril 2024.

Pour postuler

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent s'inscrire sur le site Internet de la Ville de Boisbriand : https://www.ville.boisbriand.qc.ca/administration-municipale/emplois et joindre leur curriculum vitae et leur lettre de présentation au plus tard le 27 mars 2024, 9 h</u>.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. Le processus de sélection pourrait comprendre des tests en complément de l'entrevue.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec le Service des ressources humaines au 450 435-1954, poste 7233. À la Ville de Boisbriand, nous valorisons la diversité et l'inclusion. Nous invitons donc les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi les personnes handicapées à soumettre leur candidature.